



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 février 2009

PRESIDENT : Monsieur François de Mazières

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain ERNI (représentant de Mme Martine ARNAL), M. Jean-Philippe MALLE, M. Guy-François PARMENTIER (représentant M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Gilles CURTI, M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS

Absents excusés :

M. Olivier LEBRUN,
Mme Martine ARNAL représentée par M. Alain ERNI,
M. Georges DUTRUC-ROSSET représenté par M. Guy-François PARMENTIER,
M. Ludovic JAMÉT,
M. Roland de HEAULME

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 23 janvier 2009

Date d'affichage de la convocation : 26 janvier 2009

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

N° de l'ordre du jour :

2009.02.03 : Rémunération à titre occasionnel d'un secrétaire de séance pour une mission de retranscription

- Monsieur Jacques BELLIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Lors du Conseil communautaire du 16 décembre 2008, la délibération relative à la motion sur le projet d'Opération d'Intérêt National a donné lieu à un débat qu'il a été convenu de retranscrire.

Pour réaliser cette mission, il a été fait appel à un secrétaire, Monsieur Joël MICHEL, dont le montant de l'indemnité horaire est fixé à 325 euros brut de l'heure de débat. La retranscription du débat (d'une durée de 45 minutes) représente un montant de 243,75 euros brut.

Afin de rémunérer Monsieur MICHEL, il est nécessaire de solliciter l'avis du conseil du conseil communautaire.

000 000 000 000 000 000
000 000 000 000 000 000
000 000 000 000 000 000
000 000 000 000 000 000

00 00 00 00 00 00
00 00 00 00 00 00
00 00 00 00 00 00
00 00 00 00 00 00

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

- 1) *Décide de faire appel à Monsieur Joël MICHEL pour la retranscription du débat portant sur la délibération relative à la motion sur le projet « Opération Intérêt National »*
- 2) *Fixe à 325 euros brut de l'heure le montant de l'indemnité due à M. MICHEL à ce titre.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 30

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Alain FAUVEAU


Directeur Général des Services